

B/S/H/

La facture électronique



BSH BOSCH UND SIEMENS HAUSGERÄTE GMBH



«Créer de la valeur tout en respectant
l'environnement»
BSH vous offre la facturation
électronique.

La facture papier va céder la place à la facture électronique.

Depuis le 1er janvier 2013, la directive européenne dite « TVA » du 13 juillet 2010 (2010/45/UE) est entrée en vigueur dans l'Hexagone.

Désormais la facture électronique atteint le même niveau de reconnaissance légale que la facture papier.

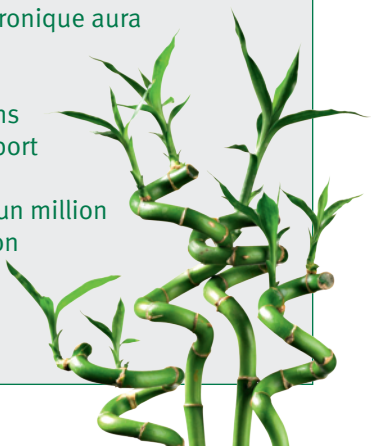
La facture électronique a pour elle la rapidité, l'économie, la fiabilité, la traçabilité et l'automatisation.

**Choisir la facturation électronique : c'est simple,
gratuit et c'est aussi moins de papier !**

Les bénéfices de la facturation électronique.

- > **Gain de temps** : réception immédiate de la facture.
- > Aucune enveloppe à ouvrir.
- > **Suppression des copies et des scans** : la facture est nativement au format numérique .pdf.
- > **Suppression de l'archive papier** : l'original de la facture est automatiquement archivé dans votre espace personnalisé pendant 10 ans.
- > **Sécurité** : l'original de la facture est stocké dans un coffre fort numérique de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- > **Gratuité** : tous les coûts sont pris en charge par BSH.
- > **Disponibilité** : la facture est accessible à tout moment sur votre espace sécurisé.
- > **Zéro papier** : environnement préservé

Mettre en place des modes de production respectueux des milieux naturels et promouvoir une consommation responsable font partie des axes de développement prioritaire de BSH. L'utilisation massive de la facturation électronique aura un impact positif sur l'environnement en réduisant les émissions de CO₂ liées au transport du courrier, avec une diminution globale d'un million de tonnes par an, selon les estimations de l'Union Européenne.





La mise en œuvre de la facturation électronique.

- > Signer les conditions particulières « Service de dématérialisation des factures » et les transmettre à BSH pour donner son accord.
- > Transmettre à BSH une adresse mail société à laquelle seront envoyées les factures.
Exemple : **factures@masociete.fr**
- > BSH enregistre votre demande
- > Envoi par le prestataire de BSH de 3 mails :
 - **notice explicative**
 - **identifiant de connexion**
 - **mot de passe initial**
- > Dès l'envoi de la première facture électronique, le prestataire de BSH vous contacte pour s'assurer que vous avez bien reçu celle-ci et que vous avez bien accès à votre espace sécurisé.



Des questions sur la facturation électronique.

Est-ce légal ?

Oui, la facture électronique est reconnue par la Direction Générale des Impôts.

Où se trouve la facture originale ?

Elle est archivée pendant toute sa durée légale (10 ans) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comment consulter les factures ?

En se connectant sur internet à son espace client.

L'accès aux factures est-il sécurisé ?

Oui, toutes les démarches sont réalisées via un espace client sécurisé. L'accès nécessite un identifiant et un mot de passe.

Qui paye ce service ?

Ce service est intégralement gratuit. BSH prend en charge tous les coûts associés à la facture électronique.

| Contacts.

Comptabilité Client : +33 (0) 1 4948 3261

Adresse Mail : facture.electronique@bshg.com

BSH Electroménager

Société par Actions Simplifiée au capital

de 10 675 000 EUR

R.C.S. Bobigny B 341 911 790

Siège social : 26, avenue Michelet 93400 Saint-Ouen

Ce document est dédié à une utilisation professionnelle. BSH Electroménager se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer sans préalable les informations présentées dans le présent document. Photographies et descriptions indicatives et non contractuelles.

Mise en page : Alexandre Besson.

Copyrights photographies :

© Lucian Tiut - Fotolia.com - © Yuri Arcurs - Fotolia.com